

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-412

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et à l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 2021-412 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 18 juin 2021;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 septembre 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 2021-412 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 29° JOUR DE SEPTEMBRE 2021

Katia Morin Greffière